57 - Moselle

Zonage applicable aux kinésithérapeutes conventionnés

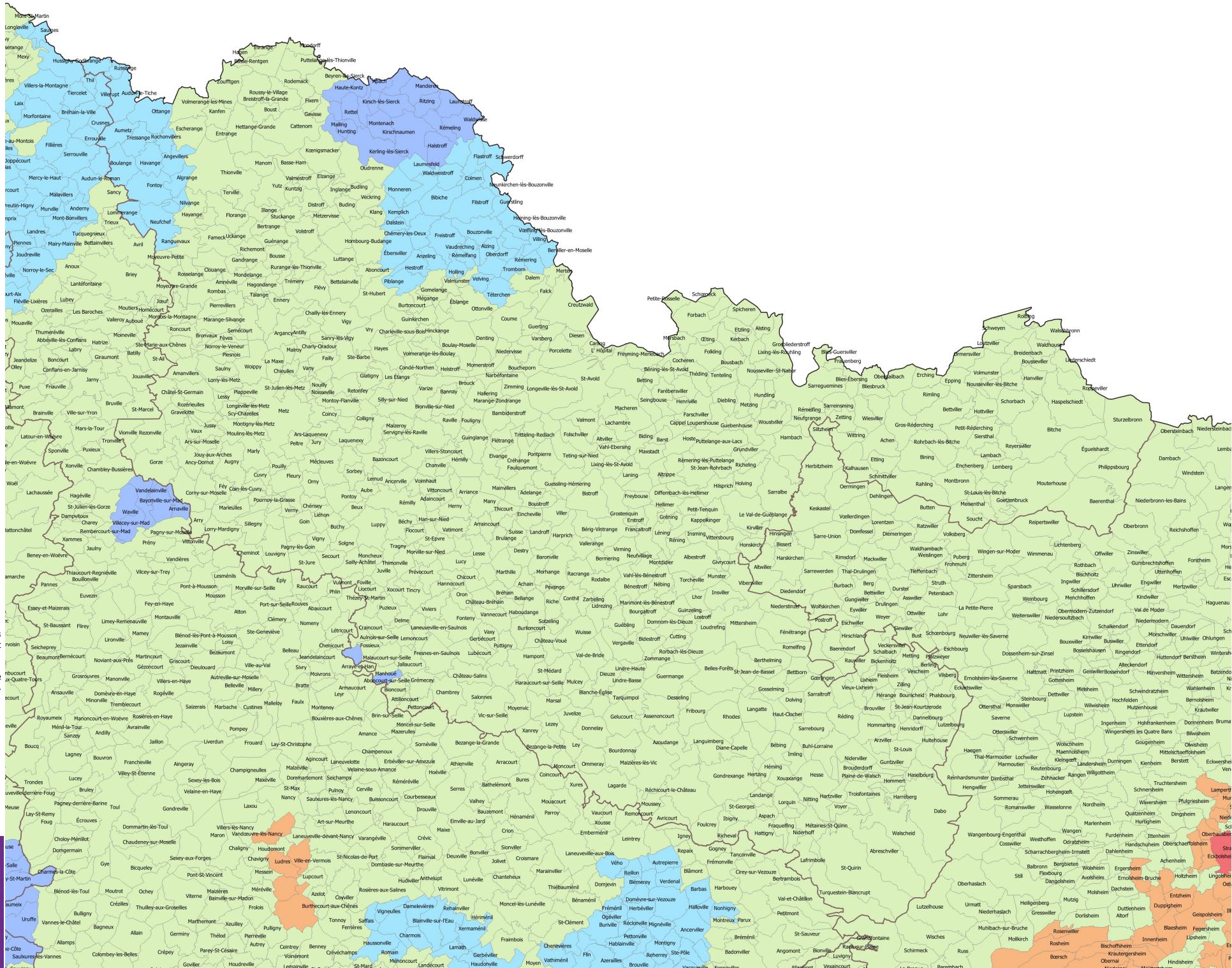

Limites régionales

Limites départementales

Limites communales

Type de zone :

Zone très sous dotée

Zone sous dotée

Zone intermédiaire

Zone très dotée

Zone sur dotée

En raison de la superposition de certaines dénominations, des communes peuvent ne pas être indiquées.

Carte établie par la FFMKR sur la base de l'arrêté du 08/02/2019 publié au RAA Grand Est le 13/02/2019

Date d'application du zonage : 18/02/2019

Mise à jour : 15/02/2019

FFMKR
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS